



Mairie de Pévy

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 11 mars 2025

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Avis sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que les études d'urbanisme relatives à l'élaboration ont été achevées,

Considérant les pièces du dossier de projet d'élaboration du PLU,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir débattu,

DECIDE,

D'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet d'élaboration du PLU de PEVY tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Le conseil municipal approuve la décision modification à l'unanimité des présents.

Création de poste

Le Conseil Municipal

DECIDE

D'augmenter le nombre d'heures de l'agent technique (de 12h à 16h hebdomadaire)

Vote des taux 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

De ne pas changer le taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition à l'identique à l'année 2024.

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,55 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 22,15 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 23,63. %

Vote du Budget primitif 2025

Le Conseil Municipal,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune PEVY pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 011 667,66

En dépenses à la somme de : 1 011 667,66

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES de Fonctionnement : 370 804,42 €

RECETTES de Fonctionnement : 370 804,42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES d'Investissement : 640 863,24 €

RECETTES d'Investissement : 640 863,24 €

**Le Conseil Municipal,
ADOpte à l'unanimité des présents le budget primitif 2025.**

AVENANTS DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal que suite aux travaux de réfection de la Nef il est apparu qu'avec l'avancement des travaux, il est nécessaire de procéder à quelques travaux supplémentaires.

Le Bâtiment Associé lot N° 02 Charpente - Avenant N° 02 (Pose de chevron sur la toiture en pierre de l'escalier du clocher)

Devis 1

Montant HT : 1 896,88 €

Montant TTC : 2 276,26 €

Le Bâtiment Associé lot N° 01 Taille Pierre - Avenant N° 04 (travaux sur la tour de l'escalier du clocher)

Devis 2

Montant HT : 3 569,21 €

Montant TTC : 4 283,05 €

Gourdon lot N° 03 Couverture - Avenant N° 02 (travaux supplémentaires sur la tour de l'escalier du clocher)

Montant HT : 10 378,62 €

Montant TTC : 12 454,34 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des présents les avenants N° 2 et N°4 pour l'entreprise le Bâtiment Associé, et N°2 pour GOURDON.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN

Le conseil municipal présente la convention portant mise à disposition d'un terrain situé section ZK N°24, l'emprise est de 70 m².

Référence de la convention Oracle ATC : 659650 N° site ATC : ATC-51140-05

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents cette convention.

Questions diverses :

Réfection des marquages au sol (passage pour piétons, emplacement de personnes à mobilité réduite)